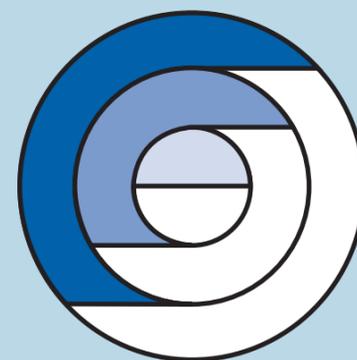


Les Actes de la 19^e Rencontre



**COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**



Les Actes de la 19^e Rencontre

**COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**

26 au 28 juillet 2024
Buenos Aires



**26 au 28 juillet 2024
Buenos Aires**

Une autre francophonie est possible !



Les Actes de la 19^e Rencontre

**COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**

26 au 28 juillet 2024
Buenos Aires

Une autre francophonie est possible !

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.csfef.org

facebook.com/francophonie.syndicale/



TABLE DES MATIÈRES

1. PROGRAMME DE LA 19^E RENCONTRE/CONGRÈS DU CSFEF	5
2. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	6
Allocution de la présidente du CSFEF	6
Allocution de la vice-présidente Afrique de l'Internationale de l'Éducation	7
3. PRÉSENTATION DU CSFEF, HISTORIQUE, OBJECTIFS	9
Qu'est-ce que le CSFEF?	9
Objectifs du CSFEF	9
Activités de coopération	9
Partenariats et collaborations	9
Conclusion	9
4. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	10
Rapport d'activités et bilan des deux dernières années	10
Les moyens	10
Plaidoyers et activités de représentation	11
Interventions de la salle, classées par pays	11
Ajout de la présidente, Claire Guéville, en réponse aux témoignages	11
5. PRÉSENTATION DU PANORAMA	12
Éducation de qualité	12
Activités syndicales	12
Représentativité syndicale	12
Dialogue social	12
Campagnes syndicales	12
Santé et environnement	13
Relations avec le CSFEF	13
Les principaux défis syndicaux définis dans le Panorama sont les suivants	13
6. RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORIÈRE	14
7. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	15
8. TABLE RONDE THÉMATIQUE SUR LES 59 RECOMMANDATIONS DE L'ONU	18
Pénurie du personnel de l'éducation	18
Rémunération, conditions de travail et sécurité d'emploi	19
Financement de l'éducation publique	19
Conclusion générale	20
Témoignages recueillis dans la salle, notamment sur les enjeux suivants	20

9. LA PLACE DES FRANCOPHONES À L'IE	21
Présentation du programme de l'IE	21
Planifier les interventions au Congrès de l'IE – recommandations	21
Élection des francophones au Bureau de l'IE	21
10. TABLE RONDE THÉMATIQUE SUR LES DROITS SYNDICAUX	22
La négociation collective	22
Contexte historique	22
Avantages des conventions collectives	22
Contraintes et solutions	22
Exemple québécois	22
Appel à la solidarité	22
La liberté syndicale et le droit de grève	23
Exemple du Bénin, en Afrique de l'Ouest, sur la réalité du droit de grève	23
Réponses syndicales	23
Défis et recommandations	23
La défense du métier et la liberté pédagogique	23
Problèmes structurels	23
Conséquences	24
Recommandations internationales	24
Exemple africain	24
Conclusion	24
11. RAPPORT DU CAUCUS DES FEMMES DU CSFEF	25
Un moyen de renforcer le leadership syndical féminin	25
Accroître la participation des femmes	25
Quelques pistes de solution	26
12. DÉCLARATION DU CSFEF EN VUE DU 19^E SOMMET DE LA FRANCOPHONIE	27
Créer, innover, entreprendre en français – c'est possible, mais jamais sans l'éducation et la formation !	27
13. COING – CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DE LA FRANCOPHONIE	28
14. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2024-2028 DU CSFEF	29
Axe 1 Promouvoir la francophonie syndicale et former les militantes et militants	29
Axe 2 Soutenir l'école publique et les personnels de l'éducation	29
Axe 3 Lutter contre la marchandisation de l'éducation et en promouvoir la gratuité	30
Axe 4 Conforter et renforcer l'influence du CSFEF, de ses activités et de sa représentation dans les organismes internationaux	30
15. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU BUREAU DU CSFEF	31
16. DISCOURS DE CLÔTURE	32

1. PROGRAMME DE LA 19^E RENCONTRE/CONGRÈS DU CSFEF

26 juillet 2024 en avant-midi – à 9 h

- Réunion des femmes le 26 juillet 2024 en avant-midi

26 juillet 2024 en après-midi – à 13 h

- Cérémonie d'ouverture
- Présentation du CSFEF, historique, objectifs
- Rapport du secrétaire général – rapport des activités et bilan des deux dernières années
- Présentation du Panorama
- Rapport financier de la trésorière
- Présentation des nouveaux statuts et règlements
- Caucus des régions en soirée du 26 juillet 2024 pour le choix de leur représentant

27 juillet 2024 en avant-midi – à 9 h (avec priorités Cameroun/RDC)

- Table ronde thématique sur les 59 recommandations de l'ONU
 - Pénurie du personnel de l'éducation
 - Rémunération, conditions de travail et sécurité de l'emploi
 - Financement de l'éducation publique
- La place des francophones à l'IE
 - Présentation du programme de l'IE
 - Planifier les interventions au Congrès de l'IE – recommandations
 - Élection des francophones au Bureau de l'IE

27 juillet 2024 en après-midi – à 13 h 30

- Table ronde thématique sur les droits syndicaux
 - La négociation collective
 - La liberté syndicale et le droit de grève
 - La défense du métier (la liberté pédagogique)

27 juillet 2024 – à 16 h – Salle Retiro

- Réunion conjointe avec le Réseau éducation et solidarité

28 juillet 2024 avant-midi – à 9 h

- Rapport des femmes
- Déclaration pour l'OIF
- COING – Conférence des organisations internationales non gouvernementales de la Francophonie
- Élections au bureau du CSFEF
- Discours de clôture



2. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Allocution de la présidente du CSFEF

Claire Guéville

Chères et chers camarades,

Nous sommes à un point de bascule, un point où les désordres du monde touchent particulièrement les populations civiles, les forces vives de la société, les enfants et les services publics. Et dans ce désordre du monde, il faut trouver des points d'appui. Le syndicalisme international constitue une base et une dynamique pour gagner des droits, individuels et collectifs, pour gagner en matière de libertés publiques. L'éducation est une base et crée la dynamique nécessaire à la formation de citoyennes et de citoyens éclairés, et à l'émancipation des individus.

La démocratie n'existe pas sans des citoyennes et des citoyens libres, conscients que leurs actes participent au bon fonctionnement d'une société libre. Dans le désordre du monde, le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) doit constituer cette base et mettre en œuvre cette dynamique vertueuse.

Le CSFEF regroupe les organisations syndicales de l'enseignement des pays de la Francophonie. Il se veut le contrepoids syndical à la francophonie institutionnelle et gouvernementale des pays de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). C'est ainsi que le CSFEF a été créé à Québec en 1987 par des organisations syndicales issues de pays francophones, peu avant le deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie.

Elle insiste sur le fait que tous les syndicats francophones de l'éducation sont les bienvenus au CSFEF.

Les objectifs du CSFEF ont été précisés par une charte adoptée par 40 organisations syndicales et professionnelles lors de la Rencontre d'Ottawa, en septembre 1993. Les principaux éléments de cette charte peuvent se résumer comme suit :

- Assurer la prise en compte de l'éducation comme élément prioritaire ;
- Affirmer une action syndicale nourrie d'échanges et de partage, assurer une représentation auprès des instances de la Francophonie ;
- Fonder l'engagement syndical pour la francophonie sur le respect de la diversité, la poursuite de la justice sociale et de la démocratie tout en développant des liens de solidarité et de coopération ;
- Affirmer l'engagement de lutter pour les droits de la personne, contre toutes les inégalités et pour une meilleure qualité de la formation et de l'éducation pour toutes et tous.

Les activités récentes du CSFEF s'inscrivent dans ce programme :

- La participation à des événements syndicaux et éducatifs, comme ceux de l'Internationale de l'Éducation (IE) ;
- La coopération internationale avec, notamment, l'organisation de cercles d'études et de webinaires, entre autres sur le leadership féminin et la lutte contre la privatisation de l'éducation ;



- La représentation auprès d'organismes officiels, telle que la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la francophonie (CONFEMEN);
- La participation à la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (COING) de la Francophonie, où le CSFEF est particulièrement investi dans la commission Éducation et la commission Paix, Démocratie et Droits de l'Homme (avec la présidence de Jokebed Mougabaye Djikoloum).

La thématique de notre 19^e Rencontre du CSFEF est placée sous le signe d'une autre francophonie. Cette dernière est souvent assimilée à des luttes de pouvoir entre États ou, encore, à une sorte d'organisme de promotion commerciale. Ce n'est pas du tout la vision que le CSFEF souhaite et, en ce sens, au cours de ce congrès, nous souhaitons démontrer que la francophonie syndicale a du sens et qu'elle s'incarne par des militantes et des militants engagés. La francophonie se développe par des actions concrètes en faveur de l'éducation, des droits de la personne et de l'émancipation des peuples.

Claire Guéville, présidente

Allocution de la vice-présidente Afrique de l'Internationale de l'Éducation

Marième Sakho Dansokho

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole pour vous apporter le salut fraternel, syndical de notre organisation commune, l'IE, de sa présidente et de son secrétaire général.

Vous comprendrez aisément leur regret de ne pas pouvoir assister personnellement à cette importante rencontre, qui est une des activités précongrès de l'IE ici à Buenos Aires.

L'IE salue et se félicite de la volonté du CSFEF de rassembler et de renforcer les syndicats des pays francophones pour plus d'efficacité dans leur combat quotidien dans la quête d'une éducation publique de qualité pour toutes et tous.

La francophonie en général et celle syndicale en particulier font face à de nombreux défis, d'où la pertinence du thème choisi pour la Rencontre qui nous regroupe pour trois jours: *Une autre francophonie est possible !*

Oui une autre francophonie est possible, vu la place de la langue dans le monde, sa présence sur l'ensemble des continents et son usage sur la scène internationale.

En dépit des défis, si l'avenir est envisagé avec confiance et ambition, des avancées sont possibles avec un impact certain sur les pays et les peuples francophones.

Il faudra, à cet effet, envisager des actions concrètes pour :

- Renforcer la solidarité entre pays francophones, qu'ils soient du Nord ou du Sud, entre les peuples, riches et pauvres, dans le respect de la dignité, du droit des uns et des autres;
- Promouvoir la démocratie, les droits de l'Homme et la paix dans les pays francophones.



Dans ce cadre, la francophonie syndicale, notamment le CSFEF, a un rôle important à jouer, comme développer des initiatives et des programmes qui renforcent l'unité et l'expertise des syndicats francophones, leur donner les compétences et les capacités nécessaires pour relever les défis multiples et multiformes de l'éducation, dont certains sont l'objet des tables rondes thématiques de notre assemblée :

- Pénurie du personnel de l'éducation ;
- Rémunération, conditions de travail et sécurité d'emploi ;
- Financement de l'éducation publique ;
- La privatisation/commercialisation de l'éducation ;
- La liberté syndicale ;
- Le dialogue social ;
- La défense du métier (la liberté pédagogique).

Le CSFEF pourrait, pour atteindre ses objectifs, encourager les syndicats francophones à :

- S'imprégner des recommandations du Groupe de haut niveau sur la profession enseignante du Secrétaire général des Nations Unies, se les approprier et les traduire en actes, pousser leur État à respecter leurs engagements ;
- S'engager activement dans la campagne de l'IE sur le financement de l'éducation : *La Force du Public: Ensemble on fait École* avec des actions d'envergure de plaidoyer pour amener les gouvernements à agir rapidement.

Par ailleurs, une des valeurs que défend l'IE est la démocratie. Le déficit de démocratie dans nos pays francophones, notamment en Afrique, entraîne des coups d'État militaires ou institutionnels, annihile tous les efforts fournis pour l'éducation de qualité et contribue à l'émiettement du mouvement syndical. Aussi, pensons-nous que le CSFEF, dans le cadre de la solidarité syndicale francophone, pourra impulser des actions qui permettraient aux syndicats d'influencer les politiques éducatives qui intègrent les questions de démocratie, de civisme et de paix dans les curricula.

Avec un environnement serein et stable, la francophonie pourrait disposer des ressources humaines nécessaires capables de s'adonner à la recherche et à produire, notamment, des manuels en français et dans différents domaines.

Quelques pistes pour dire que si ces conditions sont réunies avec des syndicats forts qui parlent d'une même voix pour engager les États, une autre francophonie est possible.

Je termine par souhaiter, au nom de l'IE, une excellente rencontre du CSFEF dont les délibérations sont attendues avec intérêt.

Marième Sakho Dansokho, vice-présidente Afrique de l'Internationale de l'Éducation

3. PRÉSENTATION DU CSFEF, HISTORIQUE, OBJECTIFS

La présidente du CSFEF, Claire Guéville, présente une allocution sous le thème de la francophonie syndicale avec le CSFEF. Voici les principaux points abordés.

Qu'est-ce que le CSFEF ?

Il regroupe les syndicats de l'éducation de l'espace francophone. Il a été fondé en 1987 à Québec par des organisations syndicales de pays francophones et constitue la branche francophone de l'IE depuis 1993.



Objectifs du CSFEF

Les objectifs du CSFEF, définis par une charte adoptée en 1993, incluent :

- Prioriser l'éducation ;
- Promouvoir une action syndicale basée sur l'échange et le partage ;
- Représenter les syndicats auprès des instances de la Francophonie ;
- Lutter pour les droits de la personne, contre les inégalités et pour une meilleure qualité de l'éducation.

Activités de coopération

Le CSFEF mène diverses activités de coopération, telles que :

- **Cercles d'études** : Bénin, Tchad, République démocratique du Congo ;
- **Lutte contre la marchandisation et la privatisation de l'éducation** ;
- **Participation aux enquêtes et réunions internationales**.

Partenariats et collaborations

Le CSFEF collabore avec plusieurs organisations et à divers programmes, notamment :

- **CONFEMEN** ;
- **PASEC** : programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN ;
- **COING de la Francophonie** : le CSFEF préside la commission B, en charge des questions de paix, de démocratie et des droits de l'Homme.

Conclusion

Le CSFEF se positionne comme un contrepoids syndical à la francophonie institutionnelle et gouvernementale, en promouvant une autre vision de la francophonie basée sur la solidarité, la justice sociale et la coopération.



4. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Rapport d'activités et bilan des deux dernières années

Luc Allaire



Luc Allaire, secrétaire général du CSFEF, présente le 19^e Sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Paris et au château de Villers-Cotterêts les 4 et 5 octobre 2024, et aura pour thème *Créer, innover et entreprendre en français*. Ce thème vise à mettre en avant les opportunités offertes par la francophonie pour la jeunesse, notamment en matière d'innovation, d'emploi et d'entrepreneuriat.

Le CSFEF tenait à ajouter sa vision francophone syndicale au titre du Sommet. Ainsi, le CSFEF propose d'aller plus loin en proposant le titre suivant : *Créer, innover et entreprendre en français : c'est possible, mais jamais sans l'éducation et la formation*.

Par la suite, Luc Allaire fait un tour d'horizon des activités réalisées par le CSFEF dans les deux dernières années :

- **Activité 1 :** poursuivre les projets de coopération syndicale ;
- **Activité 2 :** développer des dispositifs qui favorisent l'engagement des

femmes dans le syndicalisme et pérenniser les espaces d'échange initiés lors de la prérencontre destinée aux femmes du CSFEF (qui a porté fruit, notamment avec une majorité de femmes élues au dernier Bureau exécutif) ;

- **Activité 3 :** faire connaître les actions syndicales menées contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation (événement thématique avec l'IE, le réseau francophone et le réseau de chercheurs) ;
- **Activité 4 :** promouvoir la langue française pour soutenir l'enseignement du français, en faire un langage commun de l'action syndicale qui permette de développer les échanges et les solidarités ;
- **Activité 5 :** aider les syndicats à s'emparer des résultats du PASEC pour une meilleure prise en compte de ses recommandations dans les revendications syndicales auprès des gouvernements ;
- **Activité 6 :** pour atteindre l'Objectif de développement durable n° 4¹ (ODD4), mettre l'accent sur la lutte contre les inégalités de géographie, socioéconomiques et de genre (enjeu majeur à venir dans nos priorités) ;
- **Activité 7 :** poursuivre le travail avec le Réseau éducation et solidarité (RES), notamment sur le baromètre du personnel de l'éducation (baisse de socialisation, violence en hausse, santé au travail).



Les moyens

- Il y a peu de ressources pour réaliser les missions du CSFEF ;
- Les contributions financières sont limitées.

Des nouveaux statuts et règlements seront présentés dans les prochains points de la Rencontre.

1. Assurer l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Plaidoyers et activités de représentation

- Participation à une session sur les cercles d'apprentissage ;
- Participation aux réunions de la CONFEMEN en juin 2023, à Cotonou, et en avril 2024, à Abidjan ;
- Réunion pour les syndicats francophones lors de la Conférence régionale de l'IE Afrique, à Johannesburg, en décembre 2023 ;
- Participation au comité éthique.

En résumé, ce rapport met en lumière que l'on vit une période très difficile actuellement dans de nombreux pays francophones (atteintes à la démocratie, non-respect des droits de la personne, augmentation des inégalités). Le personnel de l'éducation subit des actes de violence dans tous les pays francophones (cf. Baromètre RSE).

La solidarité entre tous les syndicats en éducation est primordiale !



Interventions de la salle, classées par pays

- **Témoignage du Bénin** sur les cercles d'études : pertinence des cercles d'études pour les syndicats béninois sur ce grand projet. Ce projet de formation leur a permis de redonner de l'espoir au syndicalisme, notamment pour faire témoigner les gens des conditions difficiles de travail et de vie dans des régions reculées ;
- **Témoignage du Sénégal** : remerciements pour le travail accompli, le CSFEF fait un changement majeur ;
- **Témoignage du Niger** : la solidarité, notamment dans les syndicats africains qui vivent de grandes difficultés (exemple du Sahel), soutien aux cercles d'études qui doivent continuer à se développer ;
- **Témoignage du Niger 2** : salutations pour le travail réalisé par le Bureau, exemple de l'impact du CSFEF dans le recrutement important des jeunes enseignantes et enseignants grâce au travail accompli par les cercles d'études, enjeux importants des écoles fermées et du coup d'État politique qui révèlent la nécessité de continuer le travail pour soutenir les syndicats ;



- **Témoignage du Canada (Centrale des syndicats du Québec [CSQ])** : souligne la pertinence du caucus des femmes en matinée, des échanges très riches et du besoin de laisser la parole aux femmes, encourager les personnes qui s'identifient comme femme à s'impliquer et à participer aux réunions et aux instances syndicales ;
- **Témoignage du Sénégal 2** : encouragement du Bureau à accentuer la coopération sur les enjeux de la revitalisation syndicale, notamment pour la relève enseignante, besoin de détails supplémentaires sur la promotion de l'éducation ;
- **Témoignage du Niger 3** : enjeux de la féminisation de la profession enseignante qui crée des difficultés de recrutement des femmes dans les exécutifs syndicaux, souligne les bienfaits des cercles d'études, enjeu sur l'exclusion du Niger dans l'OIF ;
- **Témoignage du Niger 4** : sur les violences en milieu scolaire, besoin d'avoir un projet sur les cercles d'études sur ce thème, notamment sur la violence envers les femmes dans les milieux scolaires (par des élèves ou bien par des parents d'élèves).

Ajout de la présidente, Claire Guéville, en réponse aux témoignages

- Inciter l'auditoire à aller consulter le site Internet ;
- Rappeler que les cercles d'études sont des activités de formation ;
- Pour les perspectives, notamment sur la sensibilisation des jeunes à l'activité syndicale et sur les formations de sensibilisation sur la violence en milieu scolaire, mentionner que les futures orientations du CSFEF seront porteuses de ces besoins.

5. PRÉSENTATION DU PANORAMA

Le questionnaire du Panorama du CSFEF a été mis en ligne le 25 avril 2024 et est resté accessible jusqu'au 18 juin 2024, soit un total de 55 jours.

Le sondage a recueilli 29 réponses complètes et 49 réponses partielles. Les réponses jugées trop partielles n'ont pas été prises en compte dans les résultats présentés afin de protéger la validité et l'intégrité des données obtenues.

Parmi les réponses, 38 organisations syndicales différentes ont participé, provenant de 23 pays (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Québec, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Moldavie, Sénégal, Suisse, Tchad et Togo).

Certaines questions ont été comparées avec le Panorama précédent (2021) afin d'observer l'évolution des situations.

Voici les principaux résultats par grande catégorie :

Éducation de qualité

- **Nombre moyen d'élèves par classe** : variations importantes selon l'ordre d'enseignement et le pays, avec des classes de plus de 75 élèves signalées dans certains pays ;
- **Entraves à la scolarisation** : principales entraves liées aux revenus, au handicap, au genre et aux territoires ;
- **Proportion des écoles publiques et privées** : les écoles privées représentent une part significative de l'offre éducative, surtout au préscolaire ;
- **Investissement de l'État** : l'État investit dans les écoles privées sous diverses formes, notamment par des subventions et la formation du personnel ;
- **Campagnes contre la privatisation** : plusieurs campagnes ont été menées pour lutter contre la privatisation de l'éducation.

Activités syndicales

- **Recrutement** : la majorité des syndicats mènent des campagnes de recrutement, avec un accent sur l'adhésion des femmes et des jeunes ;
- **Collecte des cotisations** : principalement par paiements directs, avec des défis organisationnels et des retards de versement dans certains pays ;
- **Visibilité syndicale** : utilisation régulière de WhatsApp, de sites Web et des médias sociaux pour se faire connaître.

Représentativité syndicale

- **Élections professionnelles** : prévues dans 72,4 % des pays consultés ;
- **Campagne sur l'unité syndicale de l'IE** : 79,3 % des organisations y participent.

Dialogue social

- **Formes et évolution** : dialogue social avec négociation de conventions collectives dans 55 % des cas, avec des résultats variés selon les pays ;
- **Thèmes abordés** : conditions de travail, organisation du système éducatif, et santé au travail sont les thèmes les plus fréquents.

Campagnes syndicales

- **Depuis 2020** : campagnes de recrutement, de syndicalisation et de mobilisation pour améliorer les conditions de travail et les salaires ;
- **Appuis pour les campagnes** : utilisation du Panorama du CSFEF et des campagnes de l'IE.

Santé et environnement

- **Changements climatiques**: conséquences visibles comme l'augmentation des températures et les précipitations irrégulières. Des mesures sont prises, mais jugées insuffisantes;
- **Accès aux services de santé**: la majorité des pays n'offrent pas de services de santé gratuits pour le personnel de l'éducation.

Relations avec le CSFEF

- Mutualisation des solutions pour recruter de nouveaux membres;
- Aide au renforcement de la place des femmes dans les syndicats;
- Aide au renforcement de la place des jeunes;
- Espace de réflexion avec les autres syndicats francophones: préférence pour des sujets comme les droits syndicaux, la santé au travail et la représentativité syndicale;
- Programme de formation;
- Soutien à vos initiatives;
- Plus grande prise en compte des syndicats francophones à l'IE.

Les principaux défis syndicaux définis dans le Panorama sont les suivants

1. Les syndicats doivent constamment mener des campagnes pour recruter de nouveaux membres, en particulier les femmes et les jeunes, pour renforcer et dynamiser leurs capacités;
2. La collecte des cotisations reste un défi majeur, avec des problèmes de retards de paiement et des difficultés organisationnelles;
3. Les syndicats utilisent divers médias, notamment WhatsApp, les sites Web et les médias sociaux pour se faire connaître. Cependant, maintenir une visibilité constante et efficace reste un défi;
4. Les conditions de travail, l'organisation du système éducatif et la santé au travail sont des thèmes récurrents, mais obtenir des résultats concrets sur ces sujets peut être difficile;
5. Les syndicats mènent des campagnes pour améliorer les conditions de travail et les salaires, mais ces efforts nécessitent souvent des mobilisations importantes et des négociations prolongées;
6. Les syndicats mènent des campagnes contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation, mais ces campagnes n'ont pas toujours un effet immédiat et nécessitent un travail continu;
7. Organiser et gagner des élections professionnelles est crucial pour la représentativité des syndicats, mais cela peut être un processus complexe et compétitif;
8. Les syndicats cherchent à développer des partenariats et à obtenir du soutien pour leurs initiatives, mais cela nécessite des efforts de coordination et de collaboration.

Ces défis montrent la diversité des enjeux auxquels les syndicats doivent faire face pour défendre les droits et améliorer les conditions de leurs membres.



6. RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORIÈRE

Brigitte Bergeron présente les états financiers sous le signe de l'inquiétude quant à la survie du CSFEF.

Elle interpelle également les organisations pour soutenir les activités liées à la participation des femmes.

Claire Guéville tient à mettre en garde sur le fait que même si les chiffres peuvent apparaître flatteurs, il faut prendre en considération le peu de dépenses engagées pendant la COVID. Elle mentionne l'importance de réfléchir quant au financement à long terme du CSFEF et aux liens nécessaires sur la refonte des statuts et des règlements pour pérenniser la situation du CSFEF.

7. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Présentation des statuts et du règlement intérieur du CSFEF, amendés lors de la réunion du Bureau exécutif du 17 au 19 avril 2024, à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, afin d'être entérinés par le Congrès du CSFEF, à Buenos Aires, en Argentine, du 26 au 28 juillet 2024.

Les statuts du CSFEF
Article 1 L'organisation régie par les présents statuts est le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation, qui peut être également désigné comme le CSFEF. Son siège social est situé à Montréal (Québec), Canada. Le CSFEF a aussi un bureau de représentation à Paris (France).
Article 2 Le CSFEF a pour but de représenter les organisations qui y participent dans les champs d'intérêt de la francophonie. De plus, il peut agir pour la réalisation de projets de coopération en francophonie.
Article 3 Le CSFEF est composé d'organisations syndicales du secteur de l'éducation et de la formation en francophonie.
Article 4 Le CSFEF est dirigé par son Bureau composé de représentantes et représentants d'organisations membres de l'Internationale de l'Éducation élus par la Rencontre/Congrès.
Article 5 L'assemblée générale du CSFEF est composée des membres du Bureau. Elle se tient une fois par année.
Article 6 Les Congrès, historiquement appelés Rencontres, regroupent les organisations syndicales de l'éducation et de la formation en francophonie. À compter de l'année 2024, les Congrès se tiennent tous les quatre ans en amont du Sommet de la Francophonie. Comme les éditions du Sommet de la Francophonie se tiennent tous les deux ans, le Bureau tiendra une réunion l'année où il y a un Sommet.
Article 7 Le Congrès élit les personnes à la présidence et au secrétariat général. Le Bureau désigne, au sein des organisations membres du Bureau, deux personnes à la vice-présidence et une personne à la trésorerie.
Article 8 D'office, les personnes élues à la présidence, au secrétariat général, aux vice-présidences et à la trésorerie agissent comme représentantes du CSFEF. Le cas échéant, les membres du Bureau peuvent aussi représenter le CSFEF.
Article 9 Le Bureau décide du lieu et de la date des Congrès.
Article 10 Le Bureau adopte le budget. La personne trésorière est responsable de la présentation des rapports financiers de fonctionnement lors des Congrès.
Article 11 Le Bureau peut adopter un règlement intérieur et le modifier. Il peut également modifier les présents statuts. Ces modifications doivent être entérinées par le Congrès.

Le Règlement intérieur du CSFEF
Le CSFEF base son action sur la déclaration d'Ottawa de 1993 et sur le protocole le liant à l'Internationale de l'Éducation.
<p>1. Adhérents</p> <p>Le CSFEF est un réseau de syndicats de personnel œuvrant dans le secteur de l'éducation et de la formation en francophonie. Toute organisation syndicale de cette nature peut adhérer au CSFEF, en participant à ses Congrès ou à ses projets.</p>
<p>2. Congrès</p> <p>Le Bureau convoque les Congrès et en détermine le lieu. Les Congrès sont composés des personnes représentant des organisations syndicales de l'éducation et de la formation de la francophonie affiliées à l'Internationale de l'Éducation.</p> <p>Le Bureau peut inviter des représentantes ou représentants d'organisations ou d'associations à titre d'expert ou de personne-ressource.</p> <p>Lors de la tenue des Congrès, le Bureau détermine les règles de fonctionnement. Les décisions sont prises par consensus. Une organisation qui n'adhère pas à ce consensus peut faire connaître sa position.</p> <p>Les Congrès, sur proposition du Bureau, déterminent les orientations du CSFEF. Ce sont des assemblées délibérantes sur le rapport du secrétariat général et le plan d'action du CSFEF. Elles reçoivent un rapport financier sur les activités du CSFEF. Elles entérinent les modifications proposées sur les statuts par le Bureau.</p>
<p>3. Bureau</p> <p>Le Bureau assure le suivi des orientations dégagées par les Congrès. Le renouvellement du Bureau est prévu à chacun des Congrès. Il est composé de 15 représentantes et représentants d'organisations syndicales membres de l'Internationale de l'Éducation.</p> <p>Au moment de l'élection, les membres du Bureau doivent être en activité (donc pas à la retraite) et exercer des responsabilités ou être fortement impliqués au sein de leur syndicat.</p>
<p>3.1 Répartition géographique</p> <p>La répartition géographique suivante est respectée :</p> <p>Afrique : deux personnes titulaires et deux personnes suppléantes de l'Afrique de l'Ouest; une personne titulaire et une personne suppléante de l'Afrique centrale; une personne titulaire et une personne suppléante de l'Afrique du Nord; et une personne titulaire et une personne suppléante de l'Afrique de l'Est.</p> <p>Europe : deux personnes titulaires et deux personnes suppléantes de la France; une personne titulaire et une personne suppléante de l'Europe de l'Ouest; une personne titulaire et une personne suppléante de l'Europe de l'Est.</p> <p>Amérique : deux personnes titulaires et deux personnes suppléantes du Québec; une personne titulaire et une personne suppléante du Canada.</p> <p>Sud Global : une personne titulaire et une personne suppléante du Sud Global.</p>
<p>3.2 Élections</p> <p>Les Congrès procèdent à l'élection de la présidence et du secrétariat général.</p> <p>Les autres membres du Bureau sont élus par consensus au sein de chaque région, tel qu'il a été prévu ci-dessus.</p> <p>En ce qui concerne l'élection de la personne du Sud Global, elle est élue par consensus au sein des personnes du Sud Global. À défaut de consensus, un vote aura lieu à majorité simple parmi les personnes représentant les pays du Sud Global, une personne par pays a droit de vote.</p> <p>Afin d'améliorer la représentation des femmes dans la composition du Bureau, lorsqu'il y a deux postes d'une même région, l'un de ces deux postes doit obligatoirement être occupé par une femme.</p> <p>Les décisions établies par consensus dans chacune des régions ou par vote s'il y a lieu sont entérinées par l'ensemble des personnes déléguées à la dernière journée de la Rencontre.</p>
<p>3.3 Postes vacants</p> <p>Si un poste devient vacant en cours de mandat, les dispositions suivantes s'appliquent pour terminer le mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La personne suppléante devient titulaire du poste; • Les organisations du pays de la personne ayant quitté son poste peuvent nommer une personne suppléante.

Le Règlement intérieur du CSFEF

3.4 Fonctions et responsabilités

Les membres du Bureau se répartissent les fonctions des vice-présidences et de la trésorerie.

La présidence préside les réunions du Bureau et le Congrès. Elle assure la représentation du CSFEF conjointement avec les personnes élues au secrétariat général, aux vice-présidences et à la trésorerie.

Le secrétariat général coordonne la réalisation du plan d'action du CSFEF. Il présente au Bureau les rapports d'activité.

La personne trésorière assure la gestion financière du CSFEF.

Les vice-présidences peuvent être appelées à remplacer la présidence en son absence, à coordonner la réalisation de certains éléments du plan d'action du CSFEF et à effectuer des représentations. La vice-présidence Sud a notamment pour mandat d'assurer la coordination entre les syndicats du Sud et la vice-présidence Nord a notamment pour mandat d'assurer la coordination entre les syndicats du Nord.

Les décisions du Bureau se prennent par consensus.

3.5 Financement

Les organisations membres du Bureau contribuent au financement du fonctionnement du Bureau, selon les normes établies par le Bureau.

8. TABLE RONDE THÉMATIQUE SUR LES 59 RECOMMANDATIONS DE L'ONU²

La table ronde est animée par Christine Gauthier.

Pénurie du personnel de l'éducation

Jokebed Mougabaye Djikoloum

Elle présente un rapide portrait de la réalité de la pénurie du personnel de l'éducation en Afrique.

Plus de la moitié des enseignantes et enseignants actuels vont quitter progressivement la profession. La pénurie de personnel enseignant représente un défi énorme. C'est une véritable crise qui met à mal les systèmes éducatifs du monde entier. Il est donc plus que vital de comprendre le fort impact de cette pénurie sur l'accès à l'éducation et à la qualité de celle-ci. Bien qu'il s'agisse d'un problème mondial, cette pénurie est très fortement présente en Afrique subsaharienne. On estime que des milliers de nouveaux enseignants et enseignantes seront nécessaires d'ici 20 ou 30 ans. La pénurie au Tchad est un problème majeur (tant pour la relève que pour la réalité des régions éloignées dans un grand pays comme le Tchad). Le ratio est également affecté par cette pénurie, avec 60 élèves par enseignant.

Il y a aussi un déficit de formation et de qualification pour le personnel. En effet, 67 % sont souvent insuffisamment formés. Nous avons aussi la rémunération et la motivation qui sont problématiques. Les salaires des enseignantes et enseignants sont souvent bas, ce qui démotive le personnel en général et accentue l'abandon des postes.

L'accès à l'éducation est un enjeu, surtout dans les zones rurales (disponibilité du matériel pédagogique, par exemple). Il faut donc offrir des programmes de formation continue pour augmenter la formation des enseignantes et enseignants en poste. Enfin, l'éducation va mal, alors il faut rapidement améliorer la rémunération pour rendre la profession attractive.

Les 59 recommandations de l'Organisation des Nations unies (ONU) sont donc vitales pour promouvoir nos revendications. C'est à nous, les syndicats d'enseignantes et d'enseignants, de faire les revendications auprès de nos gouvernements pour améliorer les conditions.



2. Pour consulter les recommandations du Groupe de haut niveau sur la profession enseignante du Secrétaire général des Nations Unies, consultez le : <https://www.ei-ie.org/file/846>.

Rémunération, conditions de travail et sécurité d'emploi

Adrian Voica

En Roumanie, le système de l'enseignement fonctionne selon la Loi sur l'éducation nationale.

Les relations de travail sont garanties par les lois. Les salaires sont différenciés selon les grades et l'ancienneté.

L'année 2023 a été marquée par une grève générale du personnel enseignant qui a duré cinq semaines. Les salaires ont augmenté de 40 %, mais il y a encore du chemin à faire. L'ensemble de la société civile a été avec nous et le mot d'ordre de l'action était *Nous voulons du respect*. La grève a éclaté avant les examens nationaux de fin de cycle au collège et au lycée. Plusieurs gains ont été faits, comme 18 heures par semaine d'enseignement avec les élèves et 300 euros de valeur pour acheter des articles nécessaires pour l'activité didactique (gain de la dernière négociation).

En Roumanie, la sécurité sociale couvre les maladies professionnelles, les enseignantes et enseignants sont notamment couverts par l'assurance obligatoire qui a été mise en place par la Caisse nationale d'assurance de santé. Cette assurance couvre une grande partie des frais médicaux, y compris les hospitalisations et les interventions chirurgicales.

Bien que les gains salariaux aient été importants, de nombreux enjeux persistent concernant la santé mentale et la sécurité au travail. Une approche globale est nécessaire pour continuer à améliorer les conditions de travail. Enfin, il faut développer des politiques contre les harcèlements et la violence.



Financement de l'éducation publique

Thobie Emanuel Mbassi Ondo

Pour comprendre la situation du financement de l'éducation au Cameroun, il faut se situer dans l'ensemble en contexte général. Depuis les 10 dernières années, le financement de l'éducation au Cameroun a subi un réajustement structurel. Dans les années 1990, l'État finançait entièrement l'éducation publique. Par exemple, à l'école primaire, l'inscription était fixée à 1 500 francs. Il est vrai que les élèves n'avaient pas de matériel, mais il y avait des zones d'éducation prioritaire où les élèves avaient des livres, de la nourriture suffisante et d'autres matériels pédagogiques.

Maintenant, les plans d'ajustement structurels arrivent. On désengage l'État dans le financement de l'éducation et, également, dans le financement des secteurs sociaux. Les budgets de l'éducation ont été drastiquement revus à la baisse.

D'abord, le budget de l'éducation est en chute libre depuis 10 ans. Le financement des écoles a également baissé. Les établissements du secondaire ont vu leur subvention annuelle diminuée, passant de 15 millions à 2 millions de financement pour 3 000 élèves. La conséquence de ce constat a été l'introduction de la contribution des parents dans le système éducatif pour combler le manque de financement. C'est une recommandation de la Banque mondiale.

Par rapport à il y a quelques années, les parents paient 10 à 15 fois plus cher qu'avant. L'État paie plus que 69 % du financement total en éducation et les parents paient les 30 % restant. À l'intérieur du 69 %, 80 % sont affectés aux salaires. Il reste donc très peu de moyens aux établissements pour fournir le matériel et le reste des ressources pédagogiques pour les élèves et le personnel de l'éducation.

Une grande campagne de mobilisation sur le financement a donc été menée pour illustrer l'ensemble de ces constats, notamment sur la perte du statut de fonctionnaire par le personnel enseignant. La forme de contractualisation devient la nouvelle norme et cela a un impact direct et concret sur les conditions de travail et de rémunération.



Conclusion générale

Christine Gauthier

Lecture d'une des 59 recommandations de l'ONU sur le financement :

Le financement à long terme d'enseignants qualifiés et bien soutenus est un investissement dans la qualité et la durabilité des systèmes d'éducation, et est plus efficace que les mesures à court terme destinées à remédier à la pénurie d'enseignants, qui ont pour effet une rotation et une attrition élevées. Les gouvernements devraient investir dans les enseignants en leur offrant des salaires et des incitations compétitifs, une formation de qualité, accessible et abordable, et un développement professionnel continu, sans oublier du matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité et des personnels de soutien à l'éducation qualifiés.

On voit bien les liens entre le financement de l'éducation, les conditions de travail, la charge de travail du personnel et l'éducation de qualité avec l'enjeu des ratios des élèves en classe.

Témoignages recueillis dans la salle, notamment sur les enjeux suivants

- Enjeux de violence dans les écoles et d'insécurité dans les classes (Québec et Afrique);
- Enjeux de la numérisation et de l'intelligence artificielle (Québec et Afrique du Nord);
- Enjeux de la formation du personnel (partout dans le monde);
- Enjeux de la montée en compétences nécessaires dans un nouvel environnement numérique (Afrique du Nord);
- Enjeux de la privatisation et de la qualité du service éducatif des enfants de 0 à 5 ans (Québec).



9. LA PLACE DES FRANCOPHONES À L'IE

Présentation du programme de l'IE

Marjolaine Perreault et Héléne Nekarmbaye, membres du Bureau exécutif de l'IE

Présentation des amendements et des résolutions qui ont été proposés par le Bureau de l'IE au Congrès, notamment les grands thèmes qui touchent le CSFEF.



Planifier les interventions au Congrès de l'IE – recommandations

Présentation de la procédure pour s'inscrire afin de faire des interventions lors du Congrès de l'IE, réalisée par Florian Lascroux, coordinateur, Renforcement de capacités et solidarité à l'IE.

Élection des francophones au Bureau de l'IE

Présentation sur l'importance d'unir le vote syndical francophone pour faire élire les candidatures qui défendent la place des francophones au Bureau de l'IE.



10. TABLE RONDE THÉMATIQUE SUR LES DROITS SYNDICAUX

La négociation collective

Luc Beauregard, CSQ

Luc Beauregard présente les défis et les avantages des conventions collectives comme outil central pour défendre les droits des travailleuses et travailleurs.

Une convention collective, c'est un contrat écrit entre deux parties, soit un employeur et un syndicat, qui garantit des conditions de travail stables, contrairement aux simples promesses non tenues par les gouvernements.



Contexte historique

Depuis 1951, l'Organisation internationale du travail (OIT) recommande la mise en place des conventions collectives, définies comme des accords écrits entre employeurs et syndicats. C'est un contrat signé, c'est donc un engagement entre les parties. Elles incluent des mécanismes de règlement des différends pour prévenir les pratiques déloyales.

Avantages des conventions collectives

- Assurent des droits contractuels et un processus clair pour défendre les membres ;
- Limitent les abus des employeurs ;
- Établissent l'égalité parmi les travailleuses et les travailleurs ;
- Renforcent le dialogue social lorsqu'il aboutit à une convention collective.

Contraintes et solutions

- Les conventions ne garantissent pas des résultats parfaits immédiatement, elles se construisent progressivement ;
- Nécessité d'un rapport de force, d'unité syndicale, de mobilisation des membres et de soutien public ;
- L'aspect mobilisation de la population est un élément incontournable pour faire comprendre les bénéfices.

Exemple québécois

- Le Québec bénéficie d'une loi obligeant la négociation collective. Lors de la dernière négociation (2023), un front commun de 420 000 employées et employés a obtenu des avancées grâce à une mobilisation ayant été jusqu'à la grève et un soutien de la population ;
- L'unité syndicale est demeurée jusqu'au règlement de la négociation.

Appel à la solidarité

- Renforcer l'unité syndicale et promouvoir les conventions collectives dans les pays francophones pour garantir de meilleures conditions de travail ;
- Le CSFEF est là pour vous appuyer dans vos revendications ainsi que dans l'élaboration de formation sur ce thème.

La liberté syndicale et le droit de grève

Appoline Fagla, Syndicat national de l'enseignement primaire public (SNEP), Bénin

Appoline Fagla rappelle que la liberté syndicale et le droit de grève sont des droits constitutionnels garantis par les Conventions 87 et 99 de l'OIT, permettant aux travailleuses et travailleurs de défendre leurs droits collectivement.

Exemple du Bénin, en Afrique de l'Ouest, sur la réalité du droit de grève

- Le droit de grève est sévèrement restreint et cadré, notamment pour les enseignantes et enseignants (limité à deux jours par mois et dix jours par année);
- Les mouvements de grève nécessitent une autorisation gouvernementale, qui est souvent refusée. En cas de grève jugée illégitime, les responsables peuvent être emprisonnés (notamment les secrétaires généraux des syndicats);
- Depuis 2018, les restrictions ont paralysé les grèves et les personnes ont peur;
- Depuis 2016, il n'y a pas eu de recrutement, alors il y a eu un recours aux enseignantes et enseignants non recrutés (ANE) qui sont exclus de tout droit syndical.

Réponses syndicales

- Formation d'alliances entre trois grandes centrales syndicales (il y a plus de 150 syndicats dans l'éducation) pour renforcer leur influence;
- Victoire lors des élections professionnelles dans tous les ordres d'enseignement grâce à cette alliance;
- Organisation de manifestations pour protester contre la vie chère, malgré la répression policière. Un remerciement spécial au Bureau du CSFEF pour son soutien.



Défis et recommandations

- Les répressions violentes sont toujours présentes et mettent en péril la liberté syndicale;
- Nécessité d'un soutien international, notamment par des lettres d'appui et des interventions auprès de l'OIT.

La défense du métier et la liberté pédagogique

Rémy Nsengiyumva Syndicat des travailleurs de l'enseignement du Burundi (STEB), Burundi

Problèmes structurels

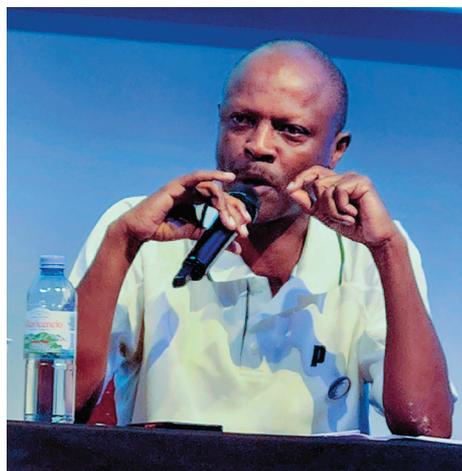
- La pénurie du personnel enseignant est importante;
- Présence d'enseignantes et d'enseignants non qualifiés (bénévoles) recrutés par les parents en raison d'un manque d'effectifs gouvernementaux. Leurs formations initiales ne sont pas terminées et ils n'ont aucun contrat avec le gouvernement;
- Les enseignantes et les enseignants sont souvent privés d'autonomie pédagogique et doivent enseigner des matières pour lesquelles ils ne sont pas formés;
- Le nombre d'élèves par classe est important (près de 150 élèves par classe) et cela entraîne une charge de travail très lourde.

Conséquences

- La qualité de l'éducation est compromise, car les enseignantes et enseignants ne peuvent pas exercer pleinement leur expertise ;
- La politisation des promotions et des décisions fragilise l'efficacité des systèmes éducatifs.

Recommandations internationales

- Se référer aux principes de l'OIT et de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (1966): les enseignantes et enseignants doivent être autonomes, recrutés collectivement, rémunérés équitablement et soutenus par un système efficace ;
- Garantir des formations initiales et continues adéquates pour tous les enseignants et enseignantes.



Exemple africain

Les réformes imposées, comme l'enseignement de groupes de matières (ex.: chimie, physique, biologie), obligent les enseignantes et enseignants à sortir de leur spécialité, ce qui nuit à la qualité des apprentissages. Ce regroupement est une obligation pour la personne enseignante.

La langue française commence à disparaître des apprentissages, notamment dans les écoles secondaires. C'est alarmant.

Conclusion

Pour revaloriser le métier d'enseignant, il est essentiel de :

- Assurer des conditions de travail décentes ;
- Renforcer la liberté pédagogique ;
- Mettre fin aux politiques éducatives inefficaces et politisées ;
- Être solidaire pour se soutenir mutuellement afin de relever ces défis.

11. RAPPORT DU CAUCUS DES FEMMES DU CSFEF

Un moyen de renforcer le leadership syndical féminin

Le rapport est fait par Christine Gauthier.

C'est sous le thème **La participation des femmes dans les syndicats de l'éducation: état des lieux, défis et perspectives** que s'est organisé le deuxième Caucus des femmes, en marge de la 19^e Rencontre du CSFEF.

Environ 40 femmes syndicalistes francophones se sont réunies pour discuter des manières d'accroître la représentation des femmes dans les milieux syndicaux en éducation et pour créer des liens de confiance de façon à renforcer leur prise de parole au Congrès.

La présidente, Claire Guéville, a reçu un accueil fort chaleureux lors du mot d'ouverture officielle en tant que première femme présidente du CSFEF et en annonçant qu'une majorité de femmes compose l'actuel Bureau exécutif de notre CSFEF.

Accroître la participation des femmes

Que faire pour accroître la participation des femmes dans le milieu syndical en éducation? La syndicaliste Agnès Bikoko, présidente du Réseau africain des femmes en éducation (RAFED), a animé une table ronde pour en discuter avec nos panélistes en provenance de diverses régions du monde.

Pour la panéliste Jokebed Mougabaye Djikoloum, vice-présidente du CSFEF et présidente du Syndicat des enseignants du Tchad (SET), les femmes n'arrivent pas à faire entendre leur voix comme il se doit, particulièrement en Afrique, en raison de leur genre, des rôles sociaux attendus vis-à-vis des obligations familiales et des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes. Elle rappelle qu'il faut continuer à réduire les obstacles rencontrés à leur engagement syndical et que toutes et tous vont gagner à ce que les femmes participent davantage aux décisions. Le courage et la détermination seront des qualités nécessaires pour y parvenir.



La panéliste Magalie Georges, secrétaire générale de la Confédération nationale des éducatrices et éducateurs d'Haïti (CNEH), a livré un courageux plaidoyer pour dénoncer la situation des femmes enseignantes en Haïti et les conditions de travail difficiles pour celles en situation de double emploi. Celles qui travaillent dans les écoles privées – et elles sont nombreuses – sont particulièrement fragilisées pour parvenir à défendre la démocratie. Ainsi, il faut renforcer le soutien offert aux femmes qui osent prendre les rôles de leader dans leur école et dans leur société. Par ailleurs, s'il est de plus en plus reconnu que les femmes qui dirigent les écoles permettent d'améliorer les résultats obtenus par les élèves, leur place n'est jamais acquise.

La panéliste Heidi Yetman, présidente de la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (FCE), rappelle qu'il faut rester très vigilantes et continuer de militer pour assurer la représentation des femmes à la tête des organisations syndicales, et ce, dans tous les pays. Elle souligne les inquiétudes et les questionnements qui habitent les femmes avant de se présenter pour occuper des postes-clés et c'est notre devoir de les encourager et de les soutenir. En tant que leaders dans leur classe, les femmes enseignantes ont toutes les qualités et les compétences pour être des leaders syndicalistes.

Quelques pistes de solution

Les femmes du CSFEF ont ensuite été invitées à discuter en sous-groupe et à transmettre leurs conclusions lors d'une plénière intitulée **À la recherche de solutions : comment les femmes de votre milieu arrivent-elles à surmonter les barrières à leur participation et à leur épanouissement afin de prendre leur place au sein de leur syndicat ?**

De nombreuses pistes de solution ont été mentionnées. Parmi celles-ci, certaines visent les structures syndicales (ex. : modifier les statuts et règlements et prévoir des quotas), tandis que d'autres mettent en évidence les enjeux de conciliation travail-famille-syndicalisme (ex. : ajuster les horaires des rencontres et donner accès à un service de garde aux parents). Les formations syndicales et le renforcement des capacités peuvent aussi jouer un rôle de levier dans l'action syndicale des femmes. Assurément, pour surmonter les barrières, il faudra continuer de mobiliser et de former la relève afin de préparer les femmes à prendre des postes décisionnels importants.

Enfin, nous remercions chaleureusement Brigitte Bergeron, trésorière du CSFEF et directrice à la FCE, qui a été au cœur de l'organisation de cet événement fort apprécié.



Les intervenantes ont souligné les défis et les déterminations nécessaires pour surmonter les rôles traditionnels assignés aux femmes.

La nécessité d'éduquer les femmes pour leur permettre de prendre des décisions futures a été discutée.

Les participantes ont travaillé en groupe pour échanger sur les stratégies visant à surmonter les barrières à la participation et à l'épanouissement des femmes dans les syndicats.

Des recommandations seront élaborées pour être présentées au Congrès de l'IE.

Un appel est fait afin de poursuivre les efforts pour éliminer les obstacles à l'implication des femmes dans le syndicalisme en éducation.

12. DÉCLARATION DU CSFEF EN VUE DU 19^E SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

Créer, innover, entreprendre en français – c’est possible, mais jamais sans l’éducation et la formation !

Luc Allaire fait la lecture et met en contexte la déclaration.

Le prochain Sommet de la Francophonie, qui aura lieu en octobre 2024 en France, aura pour thème *Créer, innover, entreprendre en français*.

Une éducation et une formation de qualité en français sont, à n’en pas douter, des conditions essentielles pour atteindre ces objectifs. En effet, pour que les pays francophones puissent créer, innover et entreprendre en français, ils doivent disposer d’un réseau de l’éducation permettant non seulement de bien former l’ensemble des élèves, mais aussi d’offrir des programmes de formation professionnelle et technique, et d’éducation des adultes accessibles et de qualité.

Toutefois, tous les pays francophones, tant ceux du Nord que ceux du Sud, font face à des pénuries d’enseignantes et d’enseignants, et de personnel en éducation qui risquent d’entraîner des conséquences désastreuses pour le développement de nos pays.

Comme le démontre le Groupe de haut niveau sur la profession enseignante du Secrétaire général des Nations Unies qui a lancé, en février 2024, des recommandations historiques pour mettre fin à la pénurie mondiale d’enseignantes et d’enseignants, et renforcer la profession, cette pénurie est due principalement au sous-financement de l’éducation publique.

Pour faire face à ce sous-financement, le CSFEF demande aux chefs d’État et de gouvernement des pays francophones de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de haut niveau qui visent, notamment, à offrir des salaires compétitifs, équitables et professionnels pour les enseignantes et enseignants, alignés sur ceux d’autres professions exigeant des ordres d’enseignement similaires ; à assurer un financement équitable de l’éducation et à investir durablement dans la profession enseignante ainsi que dans le personnel professionnel et de soutien ; et à mettre fin aux mesures d’austérité qui affectent l’éducation.

Lors du Sommet de la Francophonie, le CSFEF appelle les gouvernements des pays francophones à transformer les 59 recommandations de l’ONU en réalité.

L’heure est venue de démontrer l’importance de l’éducation publique et de veiller à ce que les gouvernements financent pleinement l’éducation.

13. COING – CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DE LA FRANCOPHONIE

Jokebed Mougalbaye Djikoloum présente l'historique de la création de l'OIF.

Créée le 20 mars 1970 à Niamey, l'OIF met en œuvre une coopération politique, éducative, économique et culturelle entre ses pays membres, au service des populations.

L'OIF apporte à ses 93 États et gouvernements un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, selon quatre grandes missions :

- Promouvoir la langue française, le plurilinguisme et la diversité culturelle ;
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Développer la coopération économique au service du développement durable.

Une attention particulière est portée aux jeunes et aux femmes ainsi qu'au numérique dans l'ensemble des actions de l'OIF.

La COING de la Francophonie est la place réservée au sein de l'OIF à ce qu'on appelle la société civile.

En 2024, 128 OING et organisations non gouvernementales (ONG) sont accréditées auprès de la francophonie. La création d'un tel dispositif, institué par la Charte de la Francophonie, permet de :

- Accroître la visibilité de la société civile auprès des instances de la francophonie ;
- Renforcer les capacités des OING/ONG accréditées ;
- Favoriser leur association et implication dans les actions et les programmes portés par la francophonie.

La COING est organisée en sept commissions thématiques. Le CSFEF est particulièrement investi dans plusieurs commissions, notamment dans :

- La commission A - Langue, Diversité et Culture ;
- La commission B : Paix, Démocratie et Droits de la personne.

Le travail qui est réalisé à l'intérieur de ces commissions est un travail de plaidoyer majoritairement pour être tenu informé des différentes difficultés vécues dans la francophonie. Par exemple, cela nous a permis d'être en contact direct avec nos camarades en Haïti, mais également de connaître les stratégies mises en place concernant la promotion de la langue française.

Dans la continuité du travail de représentation réalisé par le CSFEF dans ces commissions, il tentera d'avoir une place dans le village de la Francophonie lors du 19^e Sommet de la Francophonie qui aura lieu les 4 et 5 octobre 2024 à Villers-Cotterêts, en France.



14. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2024-2028 DU CSFEF

Claire Guéville et Luc Allaire présentent conjointement
les orientations stratégiques du CSFEF pour la période 2024-2028.

Dans un contexte où les libertés syndicales reculent dans de nombreux pays, en particulier sous le régime de gouvernements autoritaires et dans les zones de conflits armés, le CSFEF articule ses orientations stratégiques autour de quatre axes et s'engage à :

Axe 1 Promouvoir la francophonie syndicale et former les militantes et militants

1. Intervenir auprès des États et des instances internationales afin de dénoncer les entraves au syndicalisme et de protéger les militantes et militants ;
2. Multiplier la formation des militantes et militants, en particulier des femmes et des jeunes ;
3. Développer les actions visant à promouvoir l'engagement syndical des femmes vers les instances de décision ;
4. Poursuivre les projets de coopération syndicale et encourager les syndicats francophones à élaborer des projets communs, en particulier entre les syndicats du Sud ;
5. Développer et protéger la langue française, soutenir son enseignement, l'instituer comme langue commune de l'action syndicale afin de développer les échanges et les solidarités, dans les pays francophones et au-delà ;
6. Promouvoir l'éducation à la paix et à la non-violence.



Axe 2 Soutenir l'école publique et les personnels de l'éducation

1. Soutenir les revendications et les actions qui visent à améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage, notamment en abaissant les effectifs par classe ;
2. Préserver la sécurité et la santé des personnels de l'éducation, augmenter les salaires, lutter contre la précarité, exiger de meilleures conditions de vie et de travail, notamment en poursuivant le travail conjoint avec le Réseau éducation et solidarité sur la santé au travail et la protection sociale, et en faisant la promotion du baromètre ;
3. Lutter contre les stéréotypes de genre, le harcèlement, les violences sexuelles et les obstacles à la scolarisation des filles en déployant et en développant, notamment, des sanitaires, des cantines et des services de santé aux élèves ;
4. Soutenir des actions qui assurent la sécurité dans le cadre scolaire, particulièrement celle des filles, y compris lors des trajets scolaires.

Axe 3 Lutter contre la marchandisation de l'éducation et en promouvoir la gratuité

1. Poursuivre la lutte contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation ;
2. Demeurer vigilants à ce que l'utilisation du numérique en éducation soit un outil au service des enseignantes et enseignants qui respecte la liberté pédagogique ;
3. Militer pour que les gouvernements investissent dans une éducation publique de qualité de la petite enfance à l'enseignement supérieur dans le but d'atteindre les objectifs de l'ODD4 ;
4. Plaider pour améliorer les conditions d'accueil de la petite enfance et les conditions de travail des différentes catégories de personnel.

Axe 4 Conforter et renforcer l'influence du CSFEF, de ses activités et de sa représentation dans les organismes internationaux

1. Accroître la visibilité du CSFEF, notamment par le biais des réseaux sociaux et des publications en ligne ;
2. Renforcer et diversifier les sources de financement du CSFEF ;
3. Contrôler la mise en œuvre du PASEC 2024 et soutenir les syndicats afin qu'ils puissent s'impliquer dans l'ensemble du processus ;
4. Poursuivre notre action dans les commissions thématiques de la COING.

15. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU BUREAU DU CSFEF

Voici le nouveau Bureau du CSFEF pour la période de 2024 à 2028 :

Présidente

Claire Guéville (France)

Secrétaire général

Luc Beauregard (Québec)

Trésorière

Brigitte Bergeron (et déléguée du Canada francophone)

Régions

Afrique centrale

Titulaire: Jokebed Mougabaye Djikoloum (Tchad)

Substitut: Agnès Bikoko (Cameroun)

Afrique de l'Est

Titulaire: Rémy Nsengiyumva (Burundi)

Substitut: Constant Andrianatrehy (Madagascar)

Afrique de l'Ouest

Titulaire: Apolline Fagla (Bénin)

Substitut: Traore Siaka (Burkina Faso)

Titulaire: Moustapha Guitteye (Mali)

Substitut: Aminata Sarr (Sénégal)

Afrique du Nord

Titulaire: Abdelaziz Sahibed-Dine (Maroc)

Substitut: Yousra Seghir (Tunisie)

Europe de l'Est

Titulaire: Adrian Voica (Roumanie)

Substitut: Ghenadie Donos (Moldavie)

France

Titulaire: Alexandra Bojanic (France)

Substitut: Bruno Teste (France)

Titulaire: Nicolas Anoto (France)

Substitut: Morgane Verviers (France)

Québec

Titulaire: Éric Gingras (Québec)

Substitut: Matthieu Pelard (Québec)

Titulaire: Christine Gauthier (Québec)

Substitut: Benoît Lacoursière (Québec)

Suisse

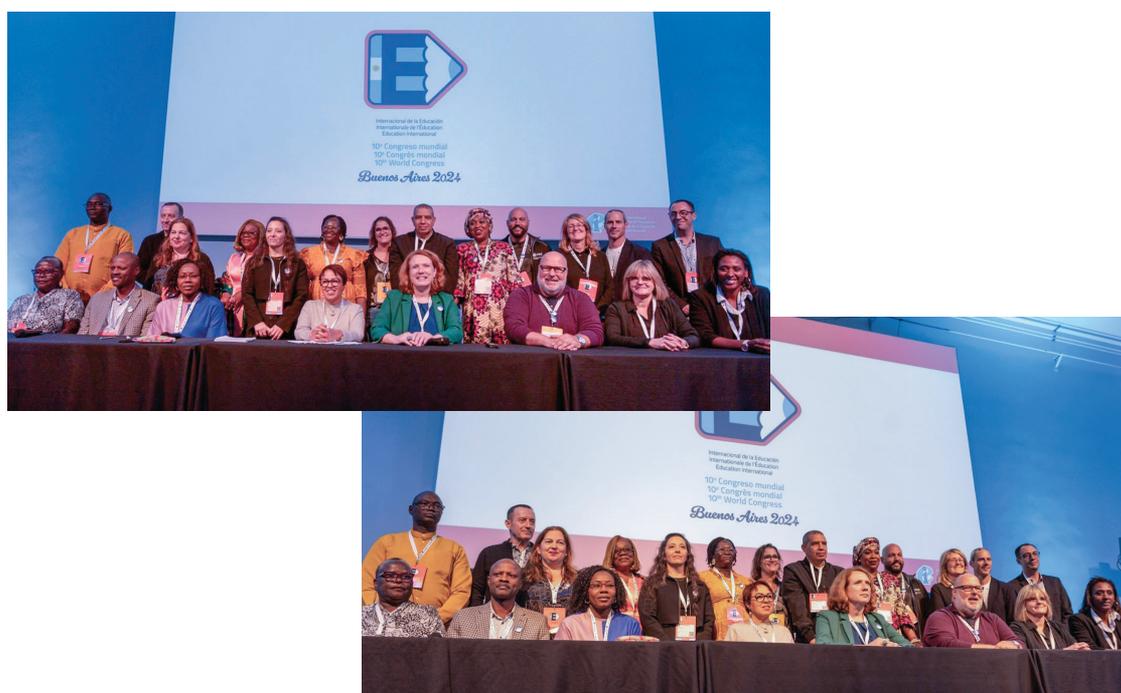
Titulaire: Francesca Marchasini (Suisse)

Substitut: Claire Sprino (Suisse)

Sud Global

Titulaire: Magalie Georges (Haïti)

Substitut: Kadiatou Bah (Guinée)



16. DISCOURS DE CLÔTURE

Cette dernière édition de la Rencontre du CSFEF a réuni jusqu'à 96 participantes et participants issus d'au moins 26 pays différents. Néanmoins, un certain nombre de camarades n'ont pu y assister compte tenu de la complexité des démarches pour les visas et les entraves toujours plus nombreuses aux libertés de circulation.

Malgré tout, la qualité des échanges et l'enthousiasme communicatif des déléguées et délégués ont fait de ces trois jours un moment exceptionnel. Pour conjurer les désordres du monde, il faut être « armé ». Nos armes sont démocratiques, ce sont celles des droits syndicaux et du dialogue social. Ce sont les armes que nous offrent l'éducation et notre volonté de voir partout élever le niveau de qualification des populations.

Dans les combats pour l'école qui nous animent, parce que ce qui nous unit est bien plus puissant que les forces hostiles qui cherchent à nous séparer, le CSFEF continuera de prendre toute sa place.

Claire Guéville, présidente

